

## Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

**Sujet:** Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** M. Bernier

**Date:** 2026-01-29

Envoyé de mon iPad

Le 27 janv. 2026 à 14:59, Maurice Bernier a écrit :

Mesdames, Messieurs les commissaires

Mon nom est Maurice Bernier,

J'interviens auprès de vous d'abord à titre de citoyen et également parce qu' au moment de la Tragédie du 6 novembre 2013, j'occupais jle poste de préfet élu de la MRC du Granit.

J'ai donc été présent dès les premières heures et la MRC s'est mise au service de la ville de Lac-Mégantic et de sa mairesse, madame Colette Roy Laroche.

Je n'ai pas l'intention de me prononcer sur les points soulevés par les opposants, élus (es) concernant l'environnement.

Sauf que l'annonce faite par le maire de Frontenac cette semaine à l'effet que la municipalité a été avisée par son assureur qu'elle ne serait pas couverte quant à des incidents en lien avec le tracé retenu soulève des inquiétudes majeures pour la municipalité auxquelles personne ne peut rester Indifférent.

La raison principale de mon opposition à toute forme de voie de contournement ferroviaire est que comme citoyen et payeur de taxes, je trouve inadmissible que les fonds publics servent à la construction d'une voie de contournement ferroviaire au coût de plus d'un milliard de dollars assumés à 50 % par le fédéral et à 50% par les citoyens du Québec, dont 40% déjà engagés par le gouvernement québécois et 10% à même les impôts payés au Fédéral.

Cette voie sera construite en respectant les normes imposées par CPKC et, une fois terminée, cette compagnie en deviendra propriétaire sans qu'elle n'ait à payer un sou. Le transport ferroviaire concernant l'ensemble du Canada est de compétence fédérale.

si le gouvernement fédéral veut obliger les payeurs de taxes à assumer les coûts d'une telle infrastructure, qu'il en assume également les coûts.

Le gouvernement du Québec n'a pas à intervenir dans ce dossier et il doit, à mon avis, se retirer du financement de ce projet.

Je vous invite donc, en tout respect, à refuser le choix de tracé suggéré par le BAP sur recommandation des autorités de la ville de Lac Mégantic.

Envoyé de mon iPad